Corrigé et barème – Défense : guerre informationnelle et cyberdéfense

Les nouvelles menaces : terrorisme et stratégies hybrides ; les cyberattaques et la cyberdéfense (ANSSI, COMCYBER) ; la guerre informationnelle et les ingérences étrangères (Viginum) ; repérer une opération de désinformation

Durée : 55 min – Sans document – Sur 20 points · Emc 4e

Exercice 1 – Repères et définitions ★★ *(4 pts)*

a) Une stratégie menée par un État hostile qui mélange actions militaires et non militaires en restant sous le seuil de la guerre ouverte ; moyens : cyberattaques, manipulation de l'information, sabotages, provocations. (1)

b) L'ANSSI, rattachée au Premier ministre, protège les réseaux de l'État et des opérateurs d'importance vitale et aide les victimes ; le COMCYBER, commandement militaire, défend les réseaux des armées et peut agir contre un ennemi pendant une opération. (1)

c) Depuis 2021, les armées détectent les attaques informationnelles contre leurs opérations, y ripostent en montrant les faits et agissent sur l'information dans une zone d'opération ; jamais sur le territoire national ni contre les élections d'un autre État. (1)

d) Utiliser l'information comme une arme ; buts : tromper, diviser la population, affaiblir la confiance dans les institutions, discréditer une armée. (1)

Le point clé — une définition précise dit qui agit, comment et dans quel but.

Exercice 2 – Étude de document ★★ *(4 pts)*

a) Un article du Code de la défense, ajouté par un décret du 13 juillet 2021 ; il définit ce que repère Viginum, le service de vigilance contre les ingérences numériques étrangères, rattaché au SGDSN. (1)

b) Un acteur étranger (État ou entité non étatique) ; des allégations manifestement inexactes ou trompeuses ; une diffusion artificielle ou automatisée, massive et délibérée ; une atteinte possible aux intérêts fondamentaux de la Nation. (1)

c) Les messages ne circulent pas spontanément : ils sont poussés volontairement et en très grand nombre par de faux comptes, des robots ou de faux sites. (1)

d) Un État peut agir sans apparaître : il passe par des sociétés privées, des intermédiaires payés ou des réseaux de comptes qu'il ne signe pas ; le texte permet de viser aussi ces cas. (1)

Méthode — présenter un document = nature, date, auteur ou origine, puis ce qu'il nous apprend.

Exercice 3 – Lecture d'un tableau ★★ *(4 pts)*

a) Forte hausse entre 2022 (831 incidents) et 2024 (1 361), puis stabilité à un niveau très haut en 2025 (1 366). (1)

b) $196 - 130 = 66$ vols de plus ; $66 \div 130 \approx 0{,}51$, soit une hausse d'environ 51 %. (1)

c) $128 - 144 = -16$; $16 \div 144 \approx 0{,}11$, soit une baisse d'environ 11 %. (1)

d) Voler des données, c'est souvent espionner : plans, secrets de l'État ou des entreprises de défense peuvent servir une puissance étrangère. L'ANSSI aide les victimes à se protéger et à se relever. (1)

Méthode — un pourcentage d'évolution = (valeur d'arrivée − valeur de départ) ÷ valeur de départ.

Exercice 4 – Étude de cas ★★★ *(4 pts)*

a) Une cyberattaque par rançongiciel (pour de l'argent) ; l'ANSSI aide l'université à se relever, les enquêteurs et la justice poursuivent les pirates. (1)

b) Une manipulation de l'information, sans doute une ingérence numérique étrangère (sites gérés depuis l'étranger, faux articles, robots, atteinte à la défense) ; Viginum la détecte et la caractérise. (1)

c) Un sabotage matériel ; sans revendication, il peut cacher une action hybride : les enquêteurs et les services de renseignement cherchent qui a agi. (1)

d) Une menace terroriste, avec une radicalisation en ligne ; les services de renseignement et la justice antiterroriste doivent agir vite. (1)

Méthode — pour chaque situation : quel moyen ? quel but ? qui agit ?

Exercice 5 – Argumentation ★★★ *(4 pts)*

a) Cyberattaques contre des hôpitaux (Corbeil-Essonnes, 2022) ou des chaînes (TV5Monde, 2015) ; ingérences étrangères (étoiles de David en 2023, Portal Kombat, municipales de 2026). (1)

b) L'ANSSI (2009) protège, le COMCYBER (2017) défend les armées, Viginum (2021) détecte les ingérences, la loi de 2024 oblige à déclarer les activités menées pour une puissance étrangère. (1)

c) Protéger ses mots de passe, ne pas brancher une clé inconnue ; repérer les indices d'une opération (source, comptes, contenu, moment), ne pas relayer, signaler. (1)

d) Oui : la défense est globale et se joue aussi en ligne ; mais elle doit respecter la liberté d'expression : Viginum ne supprime rien et une opinion critique n'est pas une ingérence. (1)

Méthode — un argument = une idée, un exemple précis (date, institution, opération) et une phrase qui relie au sujet.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).